



Luxembourg, le 19 décembre 2023

## Environmental and Social Completion Sheet (ESCS)

### Overview

Project Name:	SYMISCA - STATION D'EPURATION DE CAGNES-SUR-MER
Project Number:	2016-0533
Country:	France
Project Description:	Construction de la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer, dans les Alpes-Maritimes.

### Résumé de l'évaluation environnementale et sociale à l'achèvement du projet

#### La BEI note les points clé à l'achèvement du projet :

Le projet a permis au promoteur Symisca (Syndicat Mixte fermé de la Station d'Épuration de Cagnes-sur-Mer) de réaliser la construction de la nouvelle station d'épuration pour Cagnes sur Mer avec une capacité de 160 000 équivalents habitant (EH), en remplacement de l'ancienne station devenue vétuste et sous-dimensionnée. Le projet comprenait également un bassin d'orage, un nouvel émissaire en mer, ainsi que les canalisations de liaison entre l'ancienne station et la nouvelle.

L'impact du projet d'investissements a été bénéfique pour l'environnement local et pour l'environnement en général (réduction des nuisances et des apports en nutriments dans les cours d'eau et dans la mer).

De par sa nature (Station de traitement des eaux résiduaire de capacité supérieure à 150 000 EH), le projet a fait l'objet d'une étude d'incidence sur l'Environnement (directive 2011/92/UE annexe 1) à la suite d'une consultation publique en 2016. La station a obtenu l'autorisation d'exploitation par l'arrêté préfectoral DDTM-SEAFEN-PE-AP n° 2018-295 en date du 23 avril 2019.

Une deuxième étude d'incidence sur l'environnement a été réalisée pour l'unité de méthanisation, suivie d'une enquête publique en janvier/février 2021. Celle-ci a obtenu l'autorisation par arrêté préfectoral complémentaire n°16692 du 05.08.2021.

L'évaluation des incidences environnementales du projet a été réalisée dans le cadre du dossier Loi sur l'eau incluant l'évaluation des incidences sur l'eau et les milieux aquatiques. L'évaluation appropriée des incidences sur Natura 2000 a bien été réalisée dans le dossier Loi sur l'Eau et dans le mémoire en réponse à l'Autorité Environnementale (rapports de l'inspection de l'environnement des 04.06.2020 et 06.04.2021, respectivement).

D'après le promoteur il n'y a eu aucun problème majeur d'ordre environnemental ou social pendant l'exécution du projet.

#### Résumé de l'opinion concernant les aspects environnementaux et sociaux du projet à son achèvement :

Fondé sur les rapports reçus et les visites de sites effectuées au cours de la construction, l'opinion de la BEI est que le Projet a été réalisé conformément aux standards environnementaux et sociaux en vigueur au moment de son instruction.